



ANIMATION PEDAGOGIQUE

RESEAUX PRIMAIRES

CONVENTION

entre

UGSEL MORBIHAN PRIMAIRE, représentée par Dominique LE NEZET

et

l'école primaire : Gabriel Deshayes - AURAY

représentée par son Chef d'Etablissement : Monsieur DANI BO Christophe

Ecoles concernées :

Gabriel Deshayes - AURAY, Sainte Thérèse - AURAY,
Saint Joseph, CRAC'H - Sainte Anne, LANDAUL,
Notre Dame des Fleurs - LOCOAL MENDON,
Sainte Anne - PLOUGOUMELLEN

Article 1 : Objet de la convention

L'UGSEL Morbihan, par souci de développer l'EPS au quotidien en apportant une aide aux enseignants des trois cycles, et par volonté de dynamiser les réseaux d'écoles, propose des animations pédagogiques en réseaux sur temps de classe. Cette convention porte sur les contenus en EPS, les projets, la rencontre sportive, pour que les enseignants puissent par la suite développer ces activités.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention a une durée de 7 semaines nombre de semaines (en fonction de l'animation).

Elle est renouvelable par tacite reconduction par l'une des parties.

En effet, l'UGSEL peut intervenir sur une ou deux périodes de l'année sur deux cycles différents.

Article 3 : Organisation

L'activité ou les activités retenues et le cycle sont précisée (s) à la signature de la convention.

Activité retenue : **Danse**

Cycle : **3**

Période de l'animation : **Novembre / Décembre – Semaine 45 à 51**

Nombre de séances : **7**

Jour de l'animation : **Lundi et Mardi**

Les séances prévues par classe se déroulent sur 45 minutes.

Si les groupes s'enchaînent régulièrement, l'animateur **Sylvène LEVAVASSEUR** peut initier plus d'élèves.

Article 4 : Rôle de l'Enseignant

Les enseignants concernés sont informés par le Chef d'Etablissement de la présente convention et des engagements des deux parties.

Les enseignants adhèrent au projet d'animation initié par l'UGSEL.

L'enseignant participe à l'animation avec sa classe entière (situation identique à celle du quotidien).

Il **co-anime** la séance avec l'animateur pédagogique (c'est un travail de partage, d'échanges entre l'enseignant et l'animateur).

L'enseignant s'engage avant l'animation à participer avec ses élèves à la rencontre sportive qui clôture l'animation.

Article 5 : Engagement de l'école

L'animation proposée est gratuite, c'est un service proposé aux écoles qui cotisent, cependant nous demandons à ce que le repas de l'animatrice soit pris en charge par l'établissement ou le réseau.

Les classes qui participent à l'animation se rendent sur le lieu de l'animation accompagnées de leurs enseignants, 5 à 10 minutes avant le début de l'intervention, pour permettre à l'animatrice d'enchaîner les animations.

L'école s'assure de la disponibilité des locaux le temps de l'animation.

Article 6 : Engagement de l'UGSEL

L'UGSEL coordonne la mise en place de l'animation en lien avec le responsable de réseau.

L'UGSEL utilise les kits de l'EMSS si c'est l'activité retenue ou s'assure du matériel disponible dans l'école ou apporte le matériel nécessaire.

L'UGSEL met à disposition un animateur pour la période indiquée.

L'intervenant apporte une autre forme d'approche au niveau de l'enseignement et des apprentissages, mais il ne se substitue pas à l'enseignant. Il assure l'animation de la rencontre sportive qui clôture l'animation et organise une réunion en amont avec tous les enseignants concernés.

L'UGSEL prépare pour chaque école un document pédagogique que l'enseignant concerné devra consulter.

Article 7 : Engagement du réseau

(Responsable du réseau ou un enseignant désigné ou un chef d'établissement désigné)

Le responsable du réseau, **Joëlle OLIVIER**, prépare avec l'aide de l'UGSEL le planning de l'animation de réseau.

Il s'assure de la mise à disposition du matériel EMSS (si c'est ce type de matériel qui est utilisé) et que le kit utilisé soit en état et complet.

Il coordonne la rencontre sportive du réseau qui clôture l'animation.

Article 8 : Réunion de préparation

Lors de la rencontre avec les enseignants fixée

le jeudi 3 octobre 2013 à 17h30 à l'école Gabriel Deshayes d'AURAY avant l'animation pédagogique

l'UGSEL :

Présente le projet, l'activité et le dossier pédagogique.

Fait la mise au point du planning.

Rappelle les services de l'UGSEL proposés toute l'année.

Fait à le

Responsable UGSEL,

Signature du chef d'établissement,



Signature du ou des enseignants concernés